

# Réunion du 28 janvier avec la DRH

<https://equipementcgt.fr>

## Situation actuelle pour les AAE et les SACDD au MTE :

- Pour les SACDD les montants servis au MTE sont au-dessus de la moyenne interministérielle et à plus de 70% du mieux disant.
- Pour les Attachés nous sommes à la moyenne interministérielle mais à moins de 70% du mieux disant.

Ces éléments ont fait l'objet d'échanges préalables entre la DGAFP et la MTE.

Compte tenu de cette analyse partagée, l'effort budgétaire interministériel est plus important pour les A que pour les B.

Les enveloppes fléchées par corps sont pour le MTE de 1,3M€ pour les 5 500 SA et 5,7 M€ pour les 2 600 AAE, soit 7 M€ au total.

## Mesures envisagées :

- Gain indemnitaire minimum garanti par agent.
- Evolution des barèmes IFSE appliqués aux groupes de fonctions dans un objectif de cohérence des parcours professionnels et d'attractivité du ministère, notamment pour les sorties d'école.
- Repyramidage des grilles de fonctions pour le corps des SACDD.
- Effet de ces revalorisations à compter du 01/01/2022

### pour les AAE :

- Revalorisation minimum de 200 € pour tous les agents.
- Revalorisation des socles IFSE.
- Le complément de 2000€ pour les AAE HC est supprimé et intégré aux socles.
- Mesures ciblant en priorité les AAE et les APAE.
- Mesures ciblant en priorité les services déconcentrés.

	AC/SD IDF	Autres SD
<b>Gain minimal en IFSE</b>	200 €	
<b>Gain moyen en IFSE</b>		
<b>AAEHC</b>	235 €	560 €
<b>CAEDAD</b>	333 €	1 022 €
<b>APAE</b>	1 179 €	2 336 €
<b>AAE</b>	2 527 €	2 797 €
<b>Ensemble</b>	<b>2 215 €</b>	

### pour les SACDD :

	AC/SD IDF	Autres SD
<b>Gain minimal en IFSE</b>	100 €	
<b>Gain moyen en IFSE</b>		
<b>SACE</b>	150 €	136 €
<b>SACS</b>	229 €	228 €
<b>SACN</b>	326 €	294 €
<b>Ensemble</b>	<b>232 €</b>	